



Municipalité
de
Saint-Jacques

À une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jacques, tenue le **5 novembre 2018, 19h**, à laquelle sont présents :

Pierre La Salle, maire

Madame Sophie Racette, conseillère
Madame Isabelle Marsolais, conseillère
Monsieur Michel Lachapelle, conseiller
Monsieur Claude Mercier, conseiller
Monsieur François Leblanc, conseiller
Madame Josyane Forest, conseillère

Formant quorum sous la présidence du maire.

Madame Josée Favreau, directrice générale, agit à titre de secrétaire d'assemblée.
Madame Annie Jolicoeur, directrice des finances et secrétaire-trésorière adjointe, assiste à l'assemblée

Résolution no 580-2018

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 581-2018

Adoption des procès-verbaux du 1er octobre, 2 octobre et 15 octobre 2018

Il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les procès-verbaux du 1er octobre, 2 octobre et 15 octobre 2018 soient adoptés tels que rédigés.

Résolution no 582-2018

Approbation de la liste des comptes du 20-09-2018 au 24-10-2018

ATTENDU QUE le conseil municipal a vérifié la conformité des listes de comptes obtenues précédemment ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu des listes remises au conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

• QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

• QUE les déboursés effectués par la Municipalité pour la période du 20-09-2018 au 24-10-2018 soient définis comme suit :

Liste des comptes payés du 20-09-2018 au 24-10-2018	296 55
Liste des comptes payés par Accès D du 20-09-2018 au 24-10-2018	68 96
Liste des dépenses approuvées par résolution le 01-10-2018	85 74
Liste des comptes à payer en date du 24-10-2018	58 28
Total des déboursés pour la période du 20-09-2018 au 24-10-2018	509 55

• QUE les déboursés d'une somme de 509 553.13 \$ soient acceptés, tels que rapportés à la liste des comptes.

Dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire pour la période du 1^{er} octobre au 4 novembre 2018

Selon l'article 9.3 du règlement numéro 262-2014 de la Municipalité de Saint-Jacques, la directrice générale dépose au conseil, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire conformément au règlement de délégation en vigueur.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Finances au 2 Novembre 2018

Fonds d'administration au folio 5959 à la Caisse Desjardins de la Nouvelle-Acadie :

- En placement : 540.07 \$
- Au compte courant : 330 843.50 \$

Rapport du comité des ressources humaines du 2 octobre 2018

La directrice générale fait un compte rendu verbal de la réunion du comité des ressources humaines qui a eu lieu le 2 octobre 2018 aux membres du conseil municipal.

Rapport du comité des finances du 11 octobre 2018

Un compte rendu de la réunion du comité des finances qui a eu lieu le 11 octobre 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Rapport du comité de voirie du 12 octobre 2018

Un compte rendu de la réunion du comité de voirie qui a eu lieu le 12 octobre 2018 est remis à tous les membres du conseil municipal.

Dépôt de la liste des correspondances

La directrice générale a remis, pour information à chacun des membres du conseil, une liste des correspondances reçues à la Municipalité de Saint-Jacques au cours du mois octobre 2018.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 583-2018

Renouvellement de l'adhésion à l'écocentre de Sainte-Julienne pour l'année 2019

ATTENDU QUE l'écocentre situé à Sainte-Julienne est un lieu de dépôt et de récupération pour les objets encombrants et pour les objets qui ne sont pas acceptés lors de la collecte régulière des ordures ménagères ;

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler l'adhésion à l'écocentre de Sainte-Julienne pour l'année 2019 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire que ses citoyens puissent avoir accès gratuitement à l'écocentre ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de renouveler l'adhésion à l'écocentre de Sainte-Julienne pour l'année 2019.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Municipalité de Sainte-Julienne.

Divulgence des intérêts pécuniaires des membres du conseil selon l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités

La directrice générale et secrétaire-trésorière informe le conseil qu'elle a reçu la divulgation des intérêts pécuniaires de :

1. Monsieur Pierre La Salle
2. Madame Sophie Racette
3. Madame Isabelle Marsolais
4. Monsieur Michel Lachapelle
5. Monsieur Claude Mercier
6. Monsieur François Leblanc
7. Madame Josyane Forest

Une copie de la déclaration de mise à jour de leurs intérêts pécuniaires sera transmis au MAMOT.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 584-2018

Proposition d'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques souhaite retenir l'entente de services forfaitaires proposée par le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette ;

ATTENDU QUE dans cette perspective, le procureur de la Municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2018, valide pour toute l'année 2019 ;

ATTENDU QUE cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la Municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la Municipalité, qu'il s'agisse du maire, de la directrice générale et de l'inspecteur municipal, et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la Municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques ;

- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières ;

- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec ;

- Le support légal requis par le personnel de la Municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin ;

- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou



Municipalité
de
Saint-Jacques

informations relatives à des points sur lesquels ce cabinet croit qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la Municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles ;

ATTENDU QU' il appert que cette proposition est avantageuse pour la Municipalité ;

ATTENDU QUE la directrice générale atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fonds général de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE la Municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2018 pour un montant de 250\$ (plus taxes applicables) par mois, et ce, pour toute l'année 2019.

Dépôt du registre public des déclarations faites par un membre du conseil

En vertu de la Loi sur l'éthique et de la déontologie en matière municipale, une liste préparée par madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est déposée au conseil dans laquelle il est déclaré que pour l'année 2018, aucun don ou marque d'hospitalité ou tout autre avantage d'une valeur qui excède 200 \$ n'a été reçu par un membre du conseil.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 585-2018

**Offre de services professionnels
Consultant en gestion de l'amiante**

ATTENDU QUE la municipalité est présentement en processus pour le réaménagement du garage municipal;

ATTENDU QU' une étude pour l'amiante doit être réalisée avant de procéder aux différents travaux;

ATTENDU QU' une proposition est reçue au montant 4 950\$ plus taxes de Les Services EXP inc. pour la caractérisation complémentaire, puisqu'une première a déjà été réalisée dans le passé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de Les Services EXP inc. pour la caractérisation complémentaire de l'amiante au garage municipal.

Règlement 016-

2018

Résolution no 586-2018

**Honoraires professionnels à Massicotte Maloney architectes
Projet garage municipal**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Massicotte Maloney architectes pour des services professionnels en architecture dans le cadre des travaux de réaménagement du garage municipal (résolution numéro 525-2018);

ATTENDU QU' une facture est reçue au montant de 10 600\$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00936) et de verser la somme de 10 600\$ (plus taxes applicables) à Massicotte Maloney architectes pour des services professionnels en architecture dans le cadre des travaux de réaménagement du garage municipal.

Règlement numéro 016-

2018



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 587-2018

Addenda à l'accord d'accès Municipal entre les municipalités / ville de la MRC de Montcalm et MTFO

- ATTENDU QUE la résolution numéro 195-2018 a pour effet d'adopter les conditions prévues à l'Accord d'Accès Municipal entre les municipalités/ville de la MRC Montcalm et MTFO telles que soumises;
- ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités/ville de la MRC ont accepté, par voie de résolution, les conditions prévues à l'Accord d'Accès Municipal et qu'ils ont procédé à sa signature;
- ATTENDU QUE la MRC agit à titre de garant du projet de desserte internet sur le territoire de la MRC dans le cadre de l'Accord de contribution avec le gouvernement du Canada pour la subvention « Un Canada branché 150»;
- ATTENDU QU' à ce titre, la MRC doit faire partie dudit Accord;
- ATTENDU QUE la résolution numéro 2018-08-10413 du conseil de la MRC a pour effet d'ajouter un addenda à l'Accord d'Accès Municipal en ajoutant la MRC de Montcalm comme faisant partie de l'Accord d'Accès Municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter l'addenda et :

1. Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. D'autoriser la directrice générale et le Maire à signer l'addenda à l'Accord d'Accès Municipal.
3. De transmettre copie conforme de la présente résolution à la MRC de Montcalm et à MTFO.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 588-2018

Demande d'aide financière du Centre d'hébergement Saint-Jacques

ATTENDU QU' une demande d'aide financière est reçue du Service des loisirs du Centre d'hébergement Saint-Jacques;

ATTENDU QUE cette demande est faite pour la fête et le dépouillement d'arbre de Noël;

ATTENDU QU' une somme de 100\$ a été prévue au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de verser la somme de 100\$ au Centre d'hébergement Saint-Jacques (Service des loisirs) à titre de contribution pour l'année 2018.

Budget

2018

Résolution no 589-2018

Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses

ATTENDU QUE selon l'article 176.4 du Code municipal du Québec, la directrice générale et secrétaire-trésorière doit préparer et déposer deux états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité;

ATTENDU QUE le premier état compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci;

ATTENDU QUE le second compare les revenus et les dépenses anticipés pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose la directrice générale et secrétaire-trésorière, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que les deux états comparatifs déposés au 30 septembre 2018 soient acceptés, le tout conformément à l'article 176.4 du Code municipal du Québec



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 590-2018

Affectation de la vente du lot numéro 6 269 044 par la Municipalité de Saint-Jacques

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à la vente du lot numéro 6 269 044 à l'entreprise Immeubles ABM inc. (référence résolution #495-2018);
- ATTENDU QUE le prix de vente établi incluait les montants pour la taxe de secteur selon le règlement #103-2003;
- ATTENDU QU' il y a lieu de mentionner qu'une erreur s'est glissée dans la résolution #495-2018 puisque nous aurions dû voir le règlement #103-2003 et non le #105-2004;
- ATTENDU QU' il y a lieu de préciser que le montant relatif à la taxe de secteur pour la période du 9 octobre 2018 au 31 décembre 2019 est de 442.34\$;
- ATTENDU QUE le résultat de la vente pour le lot #6 269 044 est de 59 557.66\$;
- ATTENDU QUE le résultat de la vente sera appliqué en diminution du fond de roulement pour l'achat de l'immeuble du 180-182 rue Saint-Jacques (référence résolution #256-2018);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que le montant de 59 557.66\$ soit affectée en diminution du fond de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout applicable sur l'achat de l'immeuble du 180-182 rue Saint-Jacques.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 591-2018

Loi favorisant la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accompagnements pour un motif religieux dans certains organismes / Désignation d'un répondant

ATTENDU QUE la Loi favorisant la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accompagnements pour un motif religieux dans certains organismes est entrée en vigueur le 1er juillet 2018;

ATTENDU QUE cette loi établit qu'en qualité de plus haute autorité administrative, le conseil doit prendre les moyens nécessaires pour assurer le respect des mesures qui y sont prévues;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 17 de cette même loi, le conseil de la Municipalité de Saint-Jacques doit désigner, au sein de son personnel, un répondant en matière d'accompagnement ayant pour fonction de conseiller les membres du conseil, en matière d'accompagnement et de leur formuler les recommandations ou des avis dans le cadre du traitement des demandes reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de désigner Mme Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière à titre de répondante en matière d'accompagnement, et qu'il y a lieu d'informer l'ensemble des employés de la Municipalité de Saint-Jacques de cette nomination.

Résolution no 592-2018

Avis de motion et présentation du projet de règlement relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques

AVIS DE MOTION est donné par madame Isabelle Marsolais, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement (numéro 022-2018) relatif au traitement des élus municipaux de la Municipalité de Saint-Jacques.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 593-2018

**Ajustement de salaire
Ajustement de la fonction
Pour l'employé #02-0013**

ATTENDU QUE l'employée numéro 02-0013 s'adresse à la Municipalité de Saint-Jacques afin de mettre fin à son congé de maternité et désire réintégrer sa fonction;

ATTENDU QUE les ajustements de sa description de tâches ainsi que son salaire n'ont pas été revus avant son départ pour son congé de maternité;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines a procédé à l'analyse du dossier en question et qu'il recommande à la directrice générale de procéder aux ajustements nécessaires, soit;

- De retirer de sa tâche la portion soutien à l'urbanisme
- De renommer son titre par agente aux communications et aux événements
- De modifier l'échelle salariale selon le système de pointage au présent guide d'emploi des employés; la fonction obtient maintenant un pointage de 476.

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à un ajustement de salaire, donc le taux horaire de l'employée numéro 02-0013 sera de 19.65\$ à compter de son retour de son congé de maternité le 15 octobre 2018.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines

Résolution no 594-2018

Facture Marceau Soucy Boudreau Avocats

ATTENDU QU' une facture est reçue de la firme Marceau Soucy Boudreau Avocats au montant de 437.90\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 437.90\$ plus taxes à la firme Marceau Soucy Boudreau Avocats pour les services rendus dans le dossier numéro 6958-12.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 595-2018

Demande de prix sur invitation

Projet achat d'une génératrice pour le centre administratif (mairie)

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire doter son centre administratif d'une génératrice afin que celui-ci soit autonome lors d'une panne électrique;
- ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Jacques permet à la municipalité de procéder par invitation;
- ATTENDU QUE trois fournisseurs seront invités à soumissionner pour ce projet;
- ATTENDU QUE les soumissions devront être reçues à la municipalité pour le lundi 26 novembre à 11h;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la directrice générale à procéder à des demandes de prix sur invitation pour le projet d'achat d'une génératrice.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 596-2018

Ajustement de salaire

Employé #05-0065

ATTENDU QUE l'employé numéro 05-0065 occupe la fonction de technicien en loisirs depuis le 21 novembre 2016;

ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques, l'employé est admissible à une augmentation s'il progresse selon les attentes et objectifs du poste;

ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'augmentation de salaire de l'employé numéro 05-0065;

ATTENDU QUE l'augmentation pour l'échelle salariale est de 0.68\$/l'heure, le tout effectif au 21 novembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines soit d'accorder l'augmentation de salaire de 0.68\$/l'heure à l'employé numéro 05-0065, tel que stipulé au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 597-2018

Ajustement de salaire

Employé #03-0024

- ATTENDU QUE l'employé numéro 03-0024 occupe la fonction de brigadier depuis le 15 décembre 2015;
- ATTENDU QUE selon le guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et des employées de la Municipalité de Saint-Jacques, l'employé est admissible à une augmentation s'il progresse selon les attentes et objectifs du poste;
- ATTENDU QUE le comité des ressources humaines recommande l'augmentation de salaire de l'employé numéro 03-0024;
- ATTENDU QUE l'augmentation pour l'échelle salariale est de 0.99\$/l'heure, le tout effectif au 15 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation du comité des ressources humaines soit d'accorder l'augmentation de salaire de 0.99\$/l'heure à l'employé numéro 03-0024, tel que stipulé au guide des politiques relatives aux conditions de travail et à la rémunération des employés et employées de la Municipalité de Saint-Jacques.

Résolution no 598-2018

Employé 05-0045

- ATTENDU QUE l'emploi de l'employé numéro 05-0045 a pris fin le 30 septembre 2016;
- ATTENDU QUE les parties ont consigné les modalités de départ de cet employé à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents

QUE Monsieur le Maire Pierre La Salle et Madame la directrice générale Josée Favreau soient autorisés à signer l'entente intervenue entre les parties.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 599-2018

Remplacement de la résolution numéro 256-2018

ATTENDU QU' il y a lieu de remplacer la résolution numéro 256-2018;

ATTENDU QUE le montant exact de l'achat de l'immeuble 180-182 rue Saint-Jacques est de 160 217.06\$;

ATTENDU QUE les frais de notaire qui se rattachent à ce dossier sont de 855.67\$ (taxes nettes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le remplacement de la résolution numéro 256-2018 pour l'achat de l'immeuble au 180-182 rue Saint-Jacques par celle-ci, et que le montant total pour cette transaction est de 161 072.73\$.

Que cette dépense soit affectée au fond de roulement, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.

Résolution no 600-2018

**Honoraires professionnels à Massicotte Maloney architectes
Projet garage municipal**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Massicotte Maloney architectes pour des services professionnels en architecture dans le cadre des travaux de réaménagement du garage municipal (résolution numéro 525-2018):

ATTENDU QU' une facture est reçue au montant de 5 400\$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (00940) et de verser la somme de 5 400\$ (plus taxes applicables) à Massicotte Maloney architectes pour des services professionnels en architecture dans le cadre des travaux de réaménagement du garage municipal.

**Règlement numéro 016-
2018**



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 601-2018

Honoraires professionnels Castonguay Robitaille Harnois

Projet de la rue Bro

ATTENDU QUE des travaux de réaménagement sur la rue Bro ont été réalisés;

ATTENDU QU' une opération cadastrale afin de régulariser deux lots a été nécessaire;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés par la firme Castonguay Robitaille Harnois Arpenteurs géomètres pour un montant de 1 563\$ (plus taxes applicables);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de payer la facture numéro 10651 au montant de 1 563\$ (plus taxes applicables) à la firme Castonguay Robitaille Harnois Arpenteurs géomètres.

Règlement numéro 015-

2016

Résolution no 602-2018

Contrat d'engagement relatif au Programme Intermunicipalités de l'Association Québec-France pour l'année 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire participer au Programme intermunicipalités 2019;

ATTENDU QU' une description d'emploi sera préparée et déposée pour des stagiaires français;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques fera la publicité nécessaire pour le lancement de ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser madame Josée Favreau, directrice générale et secrétaire-trésorière, et monsieur Pierre La Salle, maire, à signer le contrat d'engagement relatif à l'embauche d'un candidat français dans le cadre du programme intermunicipalité de l'Association Québec-France pour l'année 2019.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 603-2018

Décompte numéro 3 à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro

ATTENDU QU' une recommandation de paiement à titre de décompte numéro 3 est reçue de Les Services Exp inc. pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro ;

ATTENDU QUE cette recommandation de paiement inclut le certificat de réception provisoire des travaux;

ATTENDU QU' il est recommandé de verser la somme de 91 929.93\$ (incluant les taxes) à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de Les Services exp inc. et de verser la somme de 91 929.93 \$ (incluant les taxes) à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) à titre de décompte numéro 3 pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro.

Règlement numéro 015-2016



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 604-2018
Honoraires professionnels
Les Services EXP inc.

- ATTENDU QUE la municipalité à procéder à des travaux de pavages sur son territoire;
- ATTENDU QU' un mandat pour le contrôle qualitatif des matériaux a été donné au Services Exp inc.;
- ATTENDU QU' une facture au montant de 9 356\$ (plus taxes applicable) est reçue des Services Exp inc.;
- ATTENDU QUE des demandes au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier et au MTMDET sont en cours pour ce projet;
- ATTENDU QUE les sommes allouées par les subventions ne sont pas connues à ce jour;
- ATTENDU QUE ces subventions seront affectées à ce projet;
- ATTENDU QUE des sommes du poste de Carrières et sablières sont disponibles et seront également affectées à ce projet;
- ATTENDU QUE la balance des coûts sera payée à même le budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture au montant de 9 356\$ (plus taxes applicable) des Service EXP inc, pour les services de contrôle qualitatif des matériaux pour les différents travaux de pavages qui ont été réalisés sur le territoire de la Municipalité.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 605-2018
Honoraires professionnels
Les Services EXP inc
Projet : Saint-Joseph

- ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés sur la rue Saint-Joseph;
- ATTENDU QU' un mandat pour le contrôle des matériaux a été donné aux Services EXP inc.;
- ATTENDU QU' une facture au montant de 4 890\$ (plus taxes applicables) est reçue pour le contrôle des matériaux sur la rue Saint-Joseph;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture des Services EXP inc. pour le contrôle des matériaux sur la rue Saint-Joseph pour un montant de 4 890\$ (plus taxes applicables).

Règlement 001-

2017

Résolution no 606-2018
Sintra inc
Travaux de pavage - Domaine Rochon
Libération de la retenue contractuelle (finale)

- ATTENDU QUE des travaux de pavage ont eu lieu sur la rue du Domaine Rochon à Saint-Jacques;
- ATTENDU QUE les travaux sont maintenant terminés;
- ATTENDU QUE la retenue de garantie de 5% arrive à échéance et qu'il y a lieu de procéder à sa libération;
- ATTENDU QU' une demande de Sintra inc est reçue à cet effet, soit une libération de la retenue contractuelle au montant 2 778.97\$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de la libération de la retenue contractuelle au montant de 2 778.97\$ (taxes incluses), le tout payable à Sintra inc.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 607-2018

Honoraires professionnels à Les Services EXP inc pour Plans, devis et la surveillance dans le cadre travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services EXP inc pour Plans, devis et la surveillance dans le cadre travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro (résolution numéro 371-2017) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 5385.00 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (456293) et de verser la somme de 5385.00 \$ (plus taxes applicables) à Les Services EXP inc pour Plans, devis et la surveillance dans le cadre travaux de réfection des infrastructures de la rue Bro.

Règlement numéro 015-2016

Résolution no 608-2018

Honoraires professionnels à Les Services Exp inc. pour Plans, devis et la surveillance dans le cadre travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques a confié un mandat à Les Services Exp inc. pour Plans, devis et la surveillance dans le cadre travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis (résolution numéro 391-2018) ;

ATTENDU QU' une facture d'une somme de 455.00 \$ (plus taxes applicables) est reçue pour une partie des services rendus ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture (456289) et de verser la somme de 455.00 \$ (plus taxes applicables) à Les Services Exp inc. pour Plans, devis et la surveillance dans le cadre travaux de réfection des infrastructures de la rue Dupuis.

Règlement numéro TECQ



Municipalité
de
Saint-Jacques

Résolution no 609-2018

Facture pour disposition de matériaux sec suite à la démolition de l'immeuble 180-182 rue Saint-Jacques

- ATTENDU QU' un mandat a été donné à l'Entreprises P. Marion inc. pour la démolition de l'immeuble du 180-182 rue Saint-Jacques (référence résolution numéro 442-2018);
- ATTENDU QUE les coûts relatifs à la disposition des matériaux sont affectés au projet de démolition de l'immeuble 180-182 rue Saint-Jacques;
- ATTENDU QUE trois (3) factures sont reçues de l'Entreprise Pavco inc, soit les factures suivantes;
1. Numéro 2-2018-2792
5 407.62\$
 2. Numéro 2-2018-2777
4 046.66\$
 3. Numéro 2-2018-2522
1 599.19\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter le paiement des trois factures pour un montant de 11 053.47 (taxes incluses) à l'entreprise Pavco inc., pour la disposition des matériaux sec suite à la démolition de l'immeuble.

Que cette dépense soit affectée au fond de roulement de la Municipalité de Saint-Jacques, le tout remboursable sur une période de 5 ans à compter de 2019.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 610-2018

Décompte numéro 2 de Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides) pour la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons du territoire de la municipalité de Saint-Jacques

- ATTENDU QU' un mandat a été confié à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons du territoire de la municipalité de Saint-Jacques (résolution numéro 357-2018);
- ATTENDU QU' une recommandation de paiement numéro 2 d'une somme de 49 252.08\$ (incluant les taxes applicables et la retenue de 10%) est reçue de Paraellèle 54 Expert-Conseil inc.;
- ATTENDU QUE la somme est payable à l'entreprise Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour lesdits travaux à titre de décompte numéro 2;
- ATTENDU QUE les sommes allouées par les subventions ne sont pas connues à ce jour;
- ATTENDU QUE ces subventions seront affectées à ce projet;
- ATTENDU QUE des sommes de Carrières et Sablières sont disponibles et seront également affectées à ce projet;
- ATTENDU QUE la balance des coûts sera payée à même le budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de paiement numéro 2 et de verser la somme de 49 252.08\$ (incluant les taxes et la retenue) à Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides) pour la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons du territoire de la municipalité de Saint-Jacques.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 611-2018

Décompte numéro 3 de Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides)

Réception provisoire et libération de la retenue 5 %

- ATTENDU QU' un mandat a été confié à Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons du territoire de la municipalité de Saint-Jacques (résolution numéro 357-2018);
- ATTENDU QU' une recommandation de paiement numéro 3 d'une somme de 38 730.03\$ (incluant les taxes applicables) est reçue de Paraellèle 54 Expert-Conseil inc.;
- ATTENDU QUE la somme est payable à l'entreprise Sintra inc. (Région Lanaudière-Laurentides) pour lesdits travaux à titre de réception provisoire et de libération de retenue (5%) ;
- ATTENDU QUE les sommes allouées par les subventions ne sont pas connues à ce jour;
- ATTENDU QUE ces subventions seront affectées à ce projet;
- ATTENDU QUE des sommes de Carrières et Sablières sont disponibles et seront également affectées à ce projet;
- ATTENDU QUE la balance des coûts sera payée à même le budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la recommandation de paiement numéro 3 et de verser la somme de 38 730.03\$ (incluant les taxes applicables) à Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides) pour la réfection des fondations et de la chaussée sur divers tronçons du territoire de la municipalité de Saint-Jacques.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 612-2018

SANI-NORD

Offre de service pour l'entretien du réseau d'égout (pomper)

ATTENDU QUE la Municipalité doit entretenir son réseau d'égout;

ATTENDU QU' une proposition est reçue de la firme SANI-NORD pour le pompage du réseau;

- Camion combiné 205\$ / heure
- Transport 307.50\$
- Disposition résidus non contaminés 0.15\$ / litre - (200\$ charge minimum)
- Le tout plus taxes applicables

ATTENDU QUE les travaux sont estimés à 10 000\$, ce qui représente environ 40 heures d'ouvrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la firme SANI-NORD pour l'entretien du réseau d'égout (pompage du réseau).

Budget

2018

Résolution no 613-2018

Fin d'emploi pour l'employé 03-0038

ATTENDU QUE l'employé numéro 03-0038 a été engagé le 11 juin dernier à titre de journalier temporaire pour le département des travaux publics;

ATTENDU QUE la main d'œuvre supplémentaire n'est plus nécessaire;

ATTENDU QUE l'emploi de l'employé numéro 03-0038 prend fin en date du 2 novembre et qu'une semaine de préavis lui sera versée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la fin d'emploi de l'employé numéro 03-0038



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 614-2018

Honoraires professionnels

GBI

Projet : conduite principale Montée Hamilton

ATTENDU QUE la municipalité a un projet de réfection de la conduite principale, secteur montée Hamilton;

ATTENDU QU' une facture est reçue au montant 760\$ (plus taxes applicables) pour la coordination et obtention des autorisations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François Leblanc et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la facture au montant de 760\$ (plus taxes applicables).

Règlement numéro 002-

2017

Résolution no 615-2018

Demande de branchement aux services publics pour le lot numéro 6 192 150 (69 rue Venne)

ATTENDU QUE Construction Évoludev Inc. s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance du 16 octobre 2018, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro #6 192 150 (69 rue Venne) situé à Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolution numéro 139-2018 et #138-2018) ;

ATTENDU QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux sont à la charge du demandeur ;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués, dès que la demande sera complète, sous la supervision du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement aux services publics de Construction Évoludev Inc., propriétaire du lot 6 192 150 (69 rue Venne) situé à Saint-Jacques.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 616-2018

Mandat Automation R.L. Inc.

Remplacement du panneau de contrôle et ajout de signaux

ATTENDU QUE des travaux de mise à niveau sont nécessaires à l'usine d'épuration et que le directeur des travaux publics nous recommande fortement de procéder à cette mise à niveau cette année;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles au budget 2018;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder de gré à gré, et que le règlement de gestion contractuel le permet;

ATTENDU QU' un estimé est reçu pour les travaux à être effectués à l'usine, soit:

- Remplacement du panneau de contrôle 20 495\$
- Ajout du signal de débit d'entrée (alarme) 10 080\$
- Ajout d'un système SCADA à l'usine 26 680\$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la firme Automation R.L. inc pour la mise à niveau des systèmes à l'usine d'épuration pour un total de 57 255\$ (plus taxes applicables).

Budget

2018



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 617-2018

**Demande de branchement aux services publics pour le lot numéro 6 265 775
(46 rue Marcel-Lépine)**

ATTENDU QUE Jean-Philippe Rail s'adresse au conseil municipal dans sa correspondance du 31 octobre 2018, dans le but d'obtenir l'autorisation de la Municipalité de Saint-Jacques pour effectuer des travaux de raccordement aux services publics pour le lot numéro 6 265 775 (46 rue Marcel-Lépine) situé à Saint-Jacques ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques possède une politique relative à une telle demande (résolution numéro 391-2008) ;

ATTENDU QUE l'ensemble des coûts reliés aux travaux sont à la charge du demandeur ;

ATTENDU QUE les travaux seront effectués, dès que la demande sera complète, sous la supervision du Service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Jacques ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la demande de raccordement aux services publics de Jean-Philippe Rail, pour le lot 6 265 775 (46 rue Marcel-Lépine) situé à Saint-Jacques.

Résolution no 618-2018

Demande de permis soumise au PIIA pour le 105 rue Saint-Jacques

ATTENDU QU' une demande de permis est présentée au comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour changement de fenêtres;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans une zone soumise au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de délivrer un permis à Mme Kathy Massicotte et M. Steve Ross, selon les recommandations et conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme (compte rendu du 10 octobre 2018), pour le changement de l'ensemble des fenêtres.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 619-2018

Demande de modification de zonage

Zone R2-39 – Agrandissement de la zone R3-43

- ATTENDU QU' une demande est reçue afin que la zone R3-43 soit agrandi afin que le lot adjacent numéro 3 024 757 y soit incorporé;
- ATTENDU QUE la zone où est située le lot 3 024 757 est présentement dans une zone où uniquement l'habitation unifamiliale est permise;
- ATTENDU QUE dans la zone R3-43 qui est la zone adjacente, le multifamilial est déjà permis;
- ATTENDU QUE la présente demande a fait partie des discussions du comité consultatif du 10 octobre dernier;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil d'ajouter le lot à la zone R3-43;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à majorité des conseillers et conseillères présents de procéder à la modification du règlement de zonage afin d'agrandir la zone R3-43.

Mesdames Isabelle Marsolais et Josyanne Forest vote contre la proposition



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 620-2018

Demande de modification de zonage

zone R2-24

ATTENDU QU' une demande est déposée au comité consultatif d'urbanisme afin d'inclure les logements au sous-sol pour la zone R2-24;

ATTENDU QUE cette demande touche seulement un côté de la rue Goulet;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal la modification du règlement de zonage pour cette zone;

ATTENDU QUE le propriétaire ne désire plus aller de l'avant avec cette demande de modification de zonage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents de ne pas traiter la demande.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 621-2018

**Demande d'appui à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
de Nadine Bélair et Yann St-Hilaire**

- ATTENDU QUE madame Bélair et monsieur St-Hilaire dépose un formulaire de demande d'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), dûment complété et signé, au conseil municipal de Saint-Jacques, afin de permettre un usage autre que l'agriculture, soit de recevoir chez eux des clients de façon occasionnelle pour la vente de monture (usage domestique);
- ATTENDU QU' une petite pièce de 9 x 11 sera utilisée pour un usage domestique (soit la vente de monture);
- ATTENDU QUE le demandeur habite la résidence où la pièce sera aménagée;
- ATTENDU QUE le terrain visé par la demande est situé à l'intérieur d'une zone agricole et cela en vertu du règlement de zonage numéro 55-2001 de la Municipalité de Saint-Jacques;
- ATTENDU QU' après avoir vérifié les critères de décision prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, l'utilisation du terrain visé par la demande d'usage non agricole ne viendra pas nuire aux activités agricoles environnantes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné que celle-ci est conforme au règlement de zonage de la Municipalité, au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montcalm et cette demande n'ajoutera pas de nouvelles contraintes pour la pratique de l'agriculture sur les lots avoisinants, le tout tel que formulé dans la demande du 19 octobre 2018.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 622-2018
Système de sécurité CCVC
Mandat à Desmarais électronique (1992) inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit rendre sécuritaire son bâtiment du vieux collège contre le vol et l'incendie;

ATTENDU QU' une proposition est reçue de la firme Desmarais électronique (1992) inc. au montant de 6 518.50\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la firme Desmarais Électronique (1992) inc. au montant de 6 518.50\$ plus taxes.

Budget

2018

Résolution no 623-2018
Installation de murales
Mandat - Enseignes Amtech signature

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire procéder à l'installation des murales qui ont été réalisées dans le cadre du Symposium 2018;

ATTENDU QUE la firme Enseignes Amtech signature nous offre de procéder à l'installation des murales pour un montant de 1 850.71\$ plus taxes pour chaque murale;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques doit procéder à l'installation de trois (3) murales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter la proposition de la firme Enseignes Amtech signature pour un montant 5 552.13\$ plus taxes pour l'installation des trois (3) murales sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 624-2018

Annulation de la résolution numéro 474-2018

- ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques avait réservé une somme pour l'acquisition d'une ceinture fléchée pour la Maison de la Nouvelle-Acadie;
- ATTENDU QUE la municipalité ne procédera pas à l'achat de la ceinture fléchée réservée au Centre Marius-Barbeau;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'abroger la résolution numéro 474-2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'abroger la résolution numéro 474-2018.

Résolution no 625-2018

Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie et nomination des représentants officiels pour l'année 2019

- ATTENDU QUE la bibliothèque Marcel-Dugas est membre du réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie;
- ATTENDU QUE la Municipalité désire renouveler son adhésion audit réseau;
- ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler la nomination de la coordonnatrice pour la Municipalité, soit madame JoAnie Buisson, technicienne pour le service culturel;
- ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler un répondant pour la Municipalité, soit madame Josée Favreau directrice générale;
- ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler deux représentants officiels pour la Municipalité, soient mesdames Isabelle Marsolais et Josyane Forest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser le renouvellement d'adhésion pour l'année 2019 au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 626-2018

Demande pour le Fonds de développement des territoires (FDT) - Projets culturels locaux / « Dépouillement d'arbre de Noël 2018» Municipalité de Saint-Jacques

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques demande à la MRC Montcalm une aide financière de 2 000\$, pour le dépouillement d'arbre de Noël qui se déroulera le 16 décembre prochain sur le territoire de la Municipalité de Saint-Jacques.

ATTENDU QUE ce projet, s'inscrit dans l'enveloppe de la Municipalité de Saint-Jacques (FDT), l'objectif de cette journée est de permettre à la municipalité d'offrir gratuitement aux jeunes de notre municipalité un dépouillement d'arbre de Noël.

ATTENDU QUE les exigences associées aux projets sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'autoriser la directrice générale à déposer la présente demande afin d'obtenir la contribution financière de 2 000\$ qui est associée au Fonds de développement des territoires (FDT).



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 627-2018

Tarifs pour les sorties « Skiez à planche » pour l'hiver de l'année 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques désire organiser des sorties « Skiez à planche » pour l'hiver 2019 ;

ATTENDU QUE les sorties de ski cette année auront lieu au ski la Réserve, soit les;

- 19 janvier 2019
- 26 janvier 2019
- 9 février 2019
- 16 février 2019
- 23 février 2019
- 9 mars 2019
- 16 mars 2019

ATTENDU QUE selon le budget établi, les tarifs proposés sont de :

Catégorie	Prix
Adultes (18-59 ans)	34.50\$ (taxes incluses)
Étudiants (13-23 ans)	26\$ (taxes incluses)
Bel Âge (60-69 ans)	26\$ (taxes incluses)
Enfants (6-12 ans)	21.75\$ (taxes incluses)
Transport (aller-retour)	11.50\$ (taxes incluses)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter que les tarifs pour les sorties « Skiez à planche » de l'hiver 2019 soient tels que décrits dans le préambule.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 628-2018

Contribution 2018 - Groupe Entraide et Amitié Saint-Jacques

ATTENDU QU' une demande est reçue pour la contribution 2018 à l'organisme groupe entraide et amitié Saint-Jacques;

ATTENDU QU' une somme de 250\$ avait été prévue lors de la préparation du budget 2018;

ATTENDU QUE la demande de contribution est accompagnée des pièces justificatives, soit le bilan financier de l'année 2017 ainsi que les prévisions budgétaires 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josyane Forest et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de verser la somme de 250\$ à l'organisme groupe entraide et amitié de Saint-Jacques pour l'année 2018.

Budget

2018

Résolution no 629-2018

Les fleurons du Québec

Soirée de gala – dévoilement 13^e édition

ATTENDU QUE la Municipalité est finaliste pour le prix Reconnaissance en verdissement;

ATTENDU QUE le dévoilement sera fait le 15 novembre prochain lors du Gala organisé à cet effet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques pour l'événement sera représentée par monsieur Pierre La Salle et madame Isabelle Marsolais;

ATTENDU QUE le tarif est de 160\$ (plus taxes applicables) par personne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Lachapelle et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter de procéder à l'achat de deux (2) billets pour le dévoilement de la 13^e édition qui a lieu le 15 novembre prochain à Drummondville.



*Municipalité
de
Saint-Jacques*

Résolution no 630-2018

Acceptation par le conseil municipal d'une gratuité pour la location de la Maison de la Nouvelle-Acadie

ATTENDU QUE la Municipalité n'a pas mentionné dans sa résolution numéro 565-2018 que la location pour le 14 octobre 2018 à M. André-Carl Vachon serait gratuite;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire offrir gratuitement la location de salle pour le lancement du livre de monsieur Vachon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Marsolais et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents d'accepter d'offrir gratuitement à monsieur André-Carl Vachon la location de la Maison de la Nouvelle-Acadie pour le lancement de son livre le 14 octobre 2018.

Résolution no 631-2018

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sophie Racette et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présents que la présente séance soit levée à 19h40.

Josée Favreau, g.m.a.
Directrice générale

Pierre La Salle
Maire

